



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts du Laboratoire LML ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal proclamant l'élection de Monsieur Ahmed LAGHRIBI à la direction du Laboratoire de Mathématiques de Lens (LML) ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche de l'université d'Artois.

**ARRETE**

**Article premier :**

Monsieur Ahmed Laghribi, professeur de mathématiques à l'UFR des Sciences, est nommé directeur du Laboratoire de Mathématiques de Lens (LML).

**Article 2 :**

Le présent arrêté prend effet à compter du 22 août 2023 jusqu'au 21 août 2027 inclus.

**Article 3:**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 02 avril 2024

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 02/04/2024  
Publication sur l'intranet le : 02/04/2024

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr